

Commission : Comité fédéral d'éthique

Président(e) : Jean CARTERON

Objet : Rapport à l'Assemblée générale 2026

I / Les membres du Comité fédéral d'éthique

A) Composition du Comité fédéral d'éthique

En 2025, le Comité fédéral d'éthique de la FFBS était constitué de 7 membres :

DAMOND Fanny ; Chargée des affaires juridiques et statutaires à l'Université de La Rochelle ;

OZTURK Hande ; Law Attorney

DUPETIT Estelle ; Juriste à la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées

FORET Cléa ; Chargée de développement de la FFFA

MOKEDDEM Asya ; Chargée de mission relations internationales et institutionnelles

CASSIER Laurent ; Président du club omnisports l'Olympique de Nouméa

CARTERON Jean ; Président du Comité & Juriste à la Fédération Française de rugby à XIII

B) Renouvellement du Comité fédéral d'éthique

Le premier renouvellement du Comité fédéral d'éthique est intervenu à la suite d'un appel à candidatures lancé en décembre 2024.

Les dossiers reçus ont été étudiés et validés par le Comité Directeur de la Fédération Française de Baseball et Softball.

Les membres retenus ont été élus pour la période 2025–2028.

À l'issue de ce renouvellement, les nouveaux membres ont désigné un Président du Comité, Jean CARTERON. Il est prévu que celui-ci puisse, à l'avenir, être assisté par une Présidente dans un objectif de représentativité et de continuité.

II/ Activité du Comité fédéral d'éthique

Au cours de l'année 2025, le Comité fédéral d'éthique s'est réuni à huit reprises, exclusivement en visioconférence.

Dans un premier temps, et au regard du nombre de saisines reçues ainsi que de la nécessité d'installer une dynamique de travail, les réunions ont été organisées mensuellement.

À compter de septembre 2025, le rythme des réunions a évolué vers une organisation bimensuelle, plus adaptée à l'activité du Comité.

A) Saisines

Le Comité fédéral d'éthique a été saisi à trois reprises cette année. Les sujets étaient :

- Relations et communication entre acteurs fédéraux : Saisine relative à des difficultés de communication et à des tensions interpersonnelles.

- Comportement en contexte de formation : Saisine portant sur des propos inadaptés dans un cadre de formation, ayant conduit à un rappel des exigences éthiques.
- Protection des pratiquants : Saisine concernant des comportements inappropriés, relevant du champ disciplinaire et de la protection des pratiquants, transmise à l'instance compétente.

B) Déclaration d'intérêts

En application de la Loi Sport de 2022, le Comité fédéral d'éthique a engagé un travail relatif à la mise en place d'une procédure de déclaration d'intérêts.

Le Comité a arrêté la liste suivante des responsables devant transmettre une déclaration d'intérêts à la date de leur nomination, pour les cinq années précédentes, et jusqu'à la fin de leur mandat :

- Membres du Comité Directeur fédéral non soumis à l'obligation légale de déclaration auprès de la HATVP ;
- Présidents et trésoriers des Ligues régionales ;
- Membres des commissions fédérales prévues par les statuts-types, notamment : CSOE, CFM, CFA, CFSHN et CFE.

Le Comité a demandé au siège fédéral d'assurer une démarche de sensibilisation et d'information préalable auprès des publics concernés.

Le formulaire de déclaration d'intérêts a été validé par le Comité, lequel précise que chaque déclaration sera conservée pendant cinq ans à compter de la cessation des fonctions.

Le Comité a demandé à la référente du siège fédéral d'assurer la diffusion du formulaire dans les meilleurs délais, avec une date limite de retour fixée au 30 septembre 2025.

C) Création d'un Visuel de bonne conduite

Le Comité a travaillé à la conception d'un visuel pédagogique rappelant des principes simples de bonne conduite, destiné à être affiché sur les terrains. Un projet a été réalisé à partir des travaux existants du Comité et a proposé un exemple de visuel qui pourrait être mis à disposition des clubs

D) Proposition d'une charte de bonnes conduites

Une réflexion est entamée sur l'opportunité de travailler sur une synthèse visuelle de la charte fédérale d'éthique à destination des clubs, avec l'appui du siège fédéral.

Le Comité a proposé d'engager une réflexion spécifique sur les conflits d'intérêts et les bonnes pratiques associées, notamment à travers des exemples concrets :

- Saisine de la Commission fédérale de discipline par un président de commission directement impliqué dans les faits ;
- Situations nécessitant un déport ;
- Traitement des appels ou recours en présence d'une partie concernée (ex. : membre du Comité Directeur).

E) Domaine d'activité :

Les membres du Comité ont convenu de la nécessité de définir plus précisément le périmètre de compétence du CFE, afin :

- De travailler sur des thématiques générales et préventives ;
- De mieux filtrer les saisines ne relevant pas du champ éthique.

Il est envisagé que le Comité se prononce, à l'avenir, sur la recevabilité des saisines avant toute instruction approfondie.

F) Signalement :

Le Comité a été informé de la réception de deux signalements concernant des faits de violences d'encadrants envers des joueurs, relevant à la fois de la protection des pratiquants et du disciplinaire.

Le Comité insiste sur la nécessité de sensibiliser les clubs aux comportements inappropriés et aux obligations en la matière.

Conclusion

L'éthique occupe une place centrale dans le fonctionnement du sport et des instances fédérales, constituant un enjeu sociétal et institutionnel majeur. L'évolution du nombre de saisines observée ces dernières saisons témoigne de l'importance croissante de ces problématiques, appelées à s'inscrire durablement au cœur de l'action fédérale.

Le Comité fédéral d'éthique souhaite également saluer l'engagement des membres de la Fédération qui ont accompagné ses travaux tout au long de l'exercice, et remercie tout particulièrement Madame Noémi Chevalier-Michon, Directrice adjointe chargée des Affaires juridiques et de la vie fédérale, pour son soutien constant et son expertise, qui ont contribué au bon déroulement et à l'efficacité des missions du Comité.